

Objet : Elections des représentants des locataires 2026

Paris, le 15 octobre 2026

Tous les 4 ans, vous êtes appelés à voter pour désigner les trois représentants des locataires au Conseil d'Administration d'Antin+ pour un mandat de quatre ans.

Membres à part entière du Conseil d'Administration, ils disposent d'un véritable pouvoir pour porter votre voix sur les choix stratégiques et opérationnels concernant l'avenir de votre résidence. Leurs associations vous soutiennent au quotidien et se font le relais de vos questions, vos remarques ou vos attentes.

Ces élections auront lieu du 9 novembre au 26 novembre 2026 à 8h par vote électronique ou par correspondance selon votre préférence.

Le dépouillement des votes et la proclamation des résultats auront lieu le **26 novembre 2026**.

Qui peut voter ?

Vous pouvez voter si vous êtes :

- titulaire d'un contrat de location d'un logement d'Antin+, conclu au plus tard six semaines avant l'élection, et toujours locataire ;
- occupant d'un logement d'Antin+ dont le bail a été résilié pour impayé, mais qui respecte un plan d'apurement conclu avec la société ;
- sous-locataire au sens de l'article R422-2-1 du code de la construction et de l'habitation et dans les conditions prévues par la loi (contrat conclu au plus tard six semaines avant l'élection).

Chaque logement donne droit à une seule voix.

Comment voter ?

Vous recevrez début novembre, votre matériel de vote par courrier. Deux modalités de vote seront disponibles :

- En ligne

Sur le site de vote sécurisé en utilisant l'identifiant et le mot de passe personnalisé qui vous seront communiqués par courrier. C'est le mode de vote le plus simple et le plus rapide.

- Par correspondance

Glissez votre bulletin dans l'enveloppe fournie et renvoyez-le avec l'enveloppe T préaffranchie, **sans timbre**. Pour être certain qu'il arrive à temps, postez-le au plus tard le jeudi 19 novembre 2026.

Le vote est **secret** : aucun lien n'est établi entre vous et votre bulletin.

Comment connaître les résultats ?

Les résultats seront affichés dans les halls et publiés sur notre site internet à l'issue du dépouillement du 26 novembre 2026 avec le nom des associations et des administrateurs élus.